



Le locataire déduit des frais du loyer sans consultation

Par **Iarivere**, le **03/05/2012** à **22:24**

Bonjour,

Je viens de recevoir le loyer du logement que nous louons. A notre surprise le loyer est amputé des frais de raccordement au téléphone.

Nous savions que cela était en partie à notre charge mais le locataire à déduit ces frais sans nous consulter.

En a-t'il le droit de déduire des frais sans consultation avec nous ? Quel est le texte de loi qui me permettrait de recadrer les choses ?

Quelle est la meilleure méthode ?

Merci de vos réponses.

Par **edith1034**, le **04/05/2012** à **08:50**

pas grand chose puisque vous reconnaissez que vous le deviez

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>